GRAND PRIX DE L'ARMISTICE 2005

FINN - Yoles OK - 49er - Nouveaux DERIVEURS

HOURTIN-MEDOC du 29 octobre au 1er novembre 2005

AVIS DE COURSE

<u>1-Organisation</u>: L' épreuve est organisée par le Club de Voile Hourtin-Médoc. L'aire de régate est le Lac d' Hourtin. Cette régate sera placée sous l'autorité du **C.V.H.M**., des **Associations de Classe** concernées, du **Comité de Course** et du **Comité de Réclamation** de l'épreuve.

<u>2-Règles applicables</u>: - les règles de course (RCV) ISAF 2005/2008

- les règles de classe des séries concernées

- le présent avis de course et les Instructions de Course

3-Programme:

Le 29 octobre 10h00-13h00 confirmation des inscriptions à disposition du comité de course 14h00 19h 30 pot d'ouverture à disposition du comité de course Le 30 octobre 11h00 à disposition du comité de course Le 31 octobre 11h 19 h 30 repas des coureurs Le 1^{er} novembre 10h à disposition du comité de course cérémonie de clôture - palmarès 16h env.

<u>4-Classes admises</u>: Cette régate est ouverte aux FINN, Yoles OK, 49er et Skiffs (29er, Laser 3000-4000-5000, Iso, B14, Boss, Blaze, Buzz, RS400-600-800, Vis, etc...)

<u>5-Publicité</u>: Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile (prescription FFVoile à l'annexe 1 des RCV). Les voiliers peuvent être tenus d'arborer une publicité de sponsor de l'épreuve sur le quart avant de la coque.

<u>6-Confirmation des inscriptions</u>: Les inscriptions définitives seront enregistrées au CVHM avant le premier jour de régate **13h00**. Les concurrents devront présenter lors de l'inscription leur licence validée avec le certificat médical (tampon et signature du médecin sur la licence ou certificat médical identifiant le praticien datant de moins de 3 mois), et l'autorisation parentale pour les mineurs, le certificat de conformité de leur voilier et la carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire.

<u>7-Instructions de Course</u>: Les Instructions de Course et leurs annexes, conformes aux prescriptions de la F.F.Voile seront disponibles lors de la confirmation de l'inscription.

<u>8-Classement</u>: Il sera établi un classement séparé pour chaque série réunissant au minimum 5 bateaux. Le système de point retenu sera le système de "points à minima" (annexe A 4.1)

9-Parcours: Les parcours seront définis dans les annexes aux IC.

<u>10-Responsabilité:</u> Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des dommages et accidents qui peuvent survenir lors de cette régate.

<u>11-Conformité:</u> Les bateaux devront être en conformité avec les règles de leur classe. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent qui serait en infraction avec l'un des articles 6 ou 11.

12-Droit d'inscription (incluant le repas coureur) :

Solitaires : 66 €- Doubles : 88 €

Pour toute pré-inscription arrivée après le **16 octobre 2005** , le droit d'inscription sera majoré de **10 €**pour les solitaires et **15 €**pour les doubles.